



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 4 MAI 2026**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Numéros d'ordre et objet des délibérations prises :**

- 2026-05-04/072 – Installation de conseillers communautaires pour la commune de Assé le Riboul
- 2026-05-04/073 - Création des commissions thématiques et groupes de travail communautaires– mandat 2026-2032
- 2026-05-04/074 – Désignation des délégués de la cchsam au sein du syndicat mixte réalisation et gestion pour l'élimination des ordures ménagères du nord-ouest de la Sarthe
- 2026-05-04/075 – Election des membres de la commission appel offres
- 2026-05-04/076 – désignation des délégués de la cchsam au sein du syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités d'intérêt départemental de l'échangeur de Maresché
- 2026-05-04/077 – Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs suite aux élections communautaires 2026
- 2026-05-04/078 – Désignation des délégués à l'EPTB Sarthe
- 2026-05-04/079 – Désignation des délégués au syndicat mixte de la Sarthe amont
- 2026-05-04/080 – Désignations d'un délégué à la commission locale de l'eau
- 2026-05-04/081 – Désignation des délégués de la cchsam au sein du syndicat mixte réalisation et gestion pour l'élimination des ordures ménagères du nord-ouest de la Sarthe
- 2026-05-04/082 – Désignation des délégués de la cchsam au sein du syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités d'intérêt départemental de l'échangeur de Maresché
- 2026-05-04/083 – Désignation de délégués pour le parc naturel régional Normandie Maine
- 2026-05-04/084 – Désignation représentants cchsam – mission locale Sarthe nord
- 2026-05-04/085 – Désignation représentant cchsam – commission départementale aménagement commercial
- 2026-05-04/086 – Désignation représentant cchsam – SPL ATESART
- 2026-05-04/087 – Désignation des représentants de la cchsam au sein des CA des collèges publics du territoire
- 2026-05-04/088 – Désignation des délégués au syndicat mixte Sarthe stationnement gens du voyage
- 2026-05-04/089 – Désignation des délégués de la cchsam au syndicat Sarthe numérique
- 2026-05-04/090 – Désignation de délégués pour le comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe »
- 2026-05-04/091 – Désignation de délégués pour le comité de pilotage du site nature 2000 « Forêt de Sillé »
- 2026-05-04/092 – Désignation des délégués au comité local pour l'emploi nord Sarthe
- 2026-05-04/093 – Désignation des délégués à l'établissements public foncier local Mayenne – Sarthe
- 2026-05-04/094 – Désignation des délégués à l'établissement public foncier local sarthois
- 2026-05-04/095 – Position de principe pour la désignation des représentants au sein des centres sociaux et de l'office de tourisme des Alpes Mancelles
- 2026-05-04/096 – Désignation du président du groupe d'action locale (GAL) Haute Sarthe Maine Saosnois
- 2026-05-04/097 – Désignation des membres du groupe d'action locale (GAL) Haute Sarthe Maine Saosnois
- 2026-05-04/098 – Désignation des élus pour siéger au comité social territorial
- 2026-05-04/099 – Désignation d'un membre élu pour le CNAS
- 2026-05-04/100 – Création du comité social territorial pour la période 2026 – 2030 et composition
- 2026-05-04/101 – Avis sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Fyé

2026-05-04/102 – Promesse de vente suivi d'une vente à M. Desmet Kévin - Za Pitoisiere II – parcelle cadastrée ZS 176  
2026-05-04/103 – Promesse de vente suivi d'une vente à SCI des Hussards - ZA la Promenade – parcelle cadastrée C 1310-A  
2026-05-04/104 – Décisions du président et du bureau prises en application des délégations du conseil – ancien mandat  
2026-05-04/105 – Décisions du président et du bureau prises en application des délégations du conseil – nouveau mandat

Fait à Fresnay sur Sarthe, le 5 mai 2026.

Le Président, Frédéric COSSON



*Conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les délibérations sont publiées sur le site internet de la Communauté de communes [www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) et consultables sur demande auprès du secrétariat.*



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

**en exercice : 55**

**Présents : 55**

**Absents : 0**

dont représentés : 0

**Votants : 55**

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES POUR LA COMMUNE DE ASSE LE RIBOUL**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/072**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Mme Martine LEBALLEUR, Maire de la commune de Assé le Riboul et, par conséquence, conseiller communautaire titulaire, a démissionné de ses fonctions conseiller communautaire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers (titulaire et suppléant) sont désignés selon l'ordre du tableau. Le 1<sup>er</sup> adjoint doit donc devenir conseiller communautaire titulaire et le 2<sup>ème</sup> adjoint doit donc devenir conseiller communautaire suppléant.

Par conséquent, M. Michel GRAFFIN, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune, doit occuper le poste de délégué titulaire et Mme Jocelyne ROUGÈS, 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune, celui de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Installe M. Michel GRAFFIN dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire de la commune de Assé le Riboul,
- Installe Mme Jocelyne ROUGÈS dans ses fonctions de délégué communautaire suppléant de la commune de Assé le Riboul,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET** : CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET GROUPES DE TRAVAIL COMMUNAUTAIRES  
- MANDAT 2026-2032  
DELIBERATION N°2026-05-04/073

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Les commissions créées à l'initiative de l'organe délibérant sont des commissions d'instruction composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux des communes membres. Elles sont chargées d'examiner des questions soumises à l'organe délibérant. Il s'agit de commissions de travail, d'études de projets et de préparation des délibérations dont le nombre et l'objet ne sont pas réglementés. Ces instances émettent des avis qui seront présentés à l'assemblée à l'occasion du vote des délibérations portant sur les affaires concernées.

Elles sont convoquées par le Président de l'EPCI qui en est président de droit.

L'article L 5211-40-1 modifié par la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit qu'en cas d'empêchement d'un membre d'une commission son remplacement temporaire pour une réunion peut être effectué par un conseiller municipal de sa commune désigné préalablement par le maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 5211-1,

Vu l'article L 5211-40-1 du même code,

Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer, pour la durée du mandat, les commissions thématiques et groupes de travail communautaires suivants :
  - Développement économique
  - Planification
  - Tourisme
  - Social - Santé
  - France services - Habitat - Mission Locale
  - Finances
  - Voirie - fourrière animale - assistance aux communes - agriculture
  - Gestion des équipements sportifs - soutien aux associations sportives et culturelles
  - Nouveaux projets - intelligence artificielle
  - Déchets
  - Bâtiments - travaux équipements
  - Conseil d'établissement de l'EMDT
  - Groupe de travail GEMAPI
  - Groupe de travail Spanc - énergies renouvelables
  - Groupe de travail Mobilité
  - Comité de relecture du journal
- Autorise la participation des conseillers municipaux des communes membres,
- Valide la composition des commissions, conformément au tableau joint en annexe,
- Sollicite les communes pour la désignation de membres au sein de ces commissions,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON

THEMATIQUES	DETAILS (non exhaustifs)	FONCTION	ELUS	COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Zones d'activité économique, immobilier d'entreprises sur tout le territoire, actions de développement économique...	1er Vice-Président	M. Jean-Louis CLEMENT	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
PLANIFICATION	SCOT, PCAET, plan intercommunal de sauvegarde, et PLUi si transfert de compétence	1er Vice-Président	M. Jean-Louis CLEMENT	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux, mais si possible le maire ; maximum 1 membre par commune
TOURISME	Promotion du tourisme, sites et équipements touristiques, office de tourisme, voies vertes...	2ème Vice-Président	M. Philippe RALLU	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
SOCIAL/SANTE	Centres sociaux, enfance, petite enfance, jeunesse, Centre de santé des Alpes Mancelles, maisons de santé y compris les aménagements ultérieurs. Politique médicale, projets de santé, recherche professionnels de santé	3ème Vice-Président	M. Yves GERARD	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
ESPACE FRANCE SERVICES/HABITAT/MISSION LOCALE	Suivi de l'espace France Services, du conseiller numérique Viabilisation de terrains destinés aux logements sociaux Actions Habitat : Service Public de Rénovation de l'Habitat, parc locatif privé communautaire, logements de dépannage communautaire Suivi de la Mission Locale	4ème Vice-Présidente	Mme Catherine MOGET-COSSON	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
FINANCES	Fiscalité, budgets, comptes administratifs, prospective budgétaire, dispositif de fonds de concours, mutualisation	5ème Vice-Président	M. Anthony FRILEUX	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
VOIRIE/FOURRIERE/ASSISTANCE AUX COMMUNES/AGRICULTURE	Voirie sur tout le territoire : suivi des travaux, des prestataires, des marchés ; fourrières chats et chiens ; assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes Suivi des projets de développement agricole sur le territoire	6ème Vice-Président	M. Sébastien TRONCHET	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	Gestion des équipements sportifs : piscines, gymnases, dojo, ... Soutien aux associations sportives et culturelles d'intérêt communautaire Ecole et cinéma, animation culturelle annuelle dans les écoles Suivi des projets de construction des équipements sportifs	7ème Vice-Président	M. Stéphane RAMOND	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
NOUVEAUX PROJETS/INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	Etudes des nouveaux projets Etude d'éventuelles prises de compétence Mise en place de l'intelligence artificielle	8ème Vice-Président	M. Denis ASSIER	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
DECHETS	Gestion des ordures ménagères et recyclables et déchets assimilés, marchés publics déchets, préparation du budget déchets en lien avec le VP aux finances, redevances OM et tarifs, réflexion si financement par la TEOM...	9ème Vice-Président	M. Frédéric DENIEUL	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
BATIMENTS TRAVAUX/EQUIPEMENTS	Entretien et travaux dans les bâtiments existants (piscines, gymnases, ...), suivi des travaux de la gendarmerie Les projets de nouvelles constructions liés à des compétences seront suivis par les commissions thématiques. Maisons de santé suivies par la commission thématique	10ème Vice-Président	M. Joël AUBERT	COMMISSION UNIQUE ouverte aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
GEMAPI	Etude et exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, relations avec les syndicats (SMSA, ...) Suivi des travaux des Commissions locales de l'eau (CLE) et des différents SAGE Etudes, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations	conseiller délégué	M. Pascal DELPIERRE	GROUPE DE TRAVAIL ouvert aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
SPANC/ENERGIES RENOUVELABLES	Gestion du SPANC, renouvellement des marchés SPANC Suivi et gestion des dispositifs d'énergies renouvelables de la CCHSAM	conseiller délégué	M. Georges PAVARD	GROUPE DE TRAVAIL ouvert aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
MOBILITE	Suivi des actions de Plan de Mobilité Simplifié Suivi des projets liés à la mobilité	conseiller délégué	M. Jean-Luc TESSIER	GROUPE DE TRAVAIL ouvert aux conseillers communautaires et municipaux ; maximum 1 membre par commune
CONSEIL D'ETABLISSEMENT ECOLE MUSIQUE DANSE THEATRE	Avis et suivi du fonctionnement de l'Ecole Musique Danse Théâtre, en association avec les représentants des usagers	conseillère déléguée	Mme Maryline SANGLEBOEUF	10 conseillers communautaires
COMITE DE RELECTURE DU JOURNAL COMMUNAUTAIRE	Journal communautaire		Président CCHSAM	Vice-Présidents + des conseillers communautaires et municipaux
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	1 membre par commune ; proposition : les maires		Président de la commission élu en son sein lors de la première réunion	



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES ET  
ELECTION DES MEMBRES  
DELIBERATION N°2026-05-04/074**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,  
Vu l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2016-0659 portant création et statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et celui du 23 septembre 2019 portant composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

A) Composition

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission permanente qui réunit des représentants de chaque commune. L'EPCI n'est donc pas représenté en tant que tel. La loi ne précisant pas le nombre total des membres, il appartient donc à chaque groupement d'en fixer librement la composition. Le législateur a toutefois posé un principe, à savoir, que chaque commune dispose d'au moins un représentant. Chaque commune est souveraine dans le choix de ses représentants, même s'il apparaît souhaitable en pratique de désigner des conseillers municipaux qui soient également délégués communautaires.

B) Rôle de la commission

Sa mission consiste à proposer le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement, au moment de l'adoption de la FPU, comme à chaque nouveau transfert de compétence ultérieur.

La commission rend ses conclusions dans un rapport qui est soumis à l'approbation des communes membres. En effet, la commission ne disposant que d'un pouvoir de proposition, ce sont les délibérations des conseils municipaux, adoptés selon la règle de majorité qualifiée qui valideront le rapport et les transferts de charges dans un délai de trois mois.

Le coût des dépenses transférées, diminué, le cas échéant des recettes de fonctionnement et des taxes afférentes, est évalué par la commission, éventuellement assisté d'experts.

Cette évaluation est un acte déterminant, aussi bien pour le groupement que par les communes. En effet, l'attribution de compensation versée à chaque commune sera minorée du montant des charges qu'elle transfère au groupement.

Pour information la loi autorise, au-delà des membres à voix délibérative, des membres consultatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer, pour la durée du mandat, une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté et ses communes membres composée de 38 membres ;
- Approuve la proposition de composition définie comme suit et désigne les conseillers suivants comme membres de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Membres à voix délibératives :

M. Denis ASSIER	ANCINNES
M. Yves GERARD	ASSE LE BOISNE
Mme Martine LEBALLEUR	ASSE LE RIBOUL
M. Stéphane RAMOND	BEAUMONT-SUR-SARTHE
M. Gérard EVETTE	BERUS
Mme Marylise GOUBIN	BETHON
M. Philippe MARTIN	BOURG-LE-ROI
M. Sébastien TRONCHET	CHERANCE
Mme Christine BELLESSERT	CHERISAY
M. Franck SOREAU	DOUCELLES
M. Jean-Luc CHARPENTIER	DOUILLET-LE-JOLY
Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER	FRESNAY-SUR-SARTHE
Mme Nadine LELIEVRE	FYE
M. Georges PAVARD	GESNES-LE-GANDELIN
M. Claude CASTEL	GRANDCHAMP
M. Francis CANTILLON	JUILLE
M. Jacky GALLOU	LE TRONCHET

M. Bruno GESLIN	LIVET-EN-SAOSNOIS
M. Jean-Louis DROUIN	MARESCHE
Mme Magali LEBON	MOITRON-SUR-SARTHE
M. Didier JARIES	MONTREUIL-LE-CHETIF
Mme Stéphanie BOUQUET	MOULINS-LE-CARBONNEL
M. Patrick GOYER	OISSEAU-LE-PETIT
M. Frédéric DENIEUL	PIACE
M. Patrick PALMAS	ROUESSE-FONTAINE
M. Frédéric COSSON	SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY
M. Anthony FRILEUX	SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET
M. Jean-Luc TESSIER	SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER
M. Pascal DELPIERRE	SAINT-LEONARD-DES-BOIS
Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT	SAINT-MARCEAU
M. Jean-Louis CLEMENT	SAINT-OUEN-DE-MIMBRE
M. Christophe GODET	SAINT-PAUL-LE-GAULTIER
Mme Sandra PLANCHAIS	SAINT-VICTEUR
M. Francis LEPINETTE	SEGRIE
M. Philippe RALLU	SOUGE-LE-GANELON
Mme Rebecca GARNIER	THOIRE-SOUS-CONTENSOR
M. Jean-Marc RAGOT	VERNIE
M. Noam MEUNIER	VIVOIN

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL OFFRES**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/075**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L1414-1 à L1414-4,  
Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0659 portant création de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,  
Vu les résultats de scrutins,

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- Liste unique :

MM. Jean-Louis CLEMENT, Frédéric DENIEUL, Anthony FRILEUX, Stéphane RAMOND, Sébastien TRONCHET, membres titulaires  
MM. et Mme Francis CANTILLON, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Philippe RALLU, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer une commission d'appel d'offres permanente pour la durée du mandat,
- Décide de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

MM. Jean-Louis CLEMENT, Frédéric DENIEUL, Anthony FRILEUX, Stéphane RAMOND, Sébastien TRONCHET

Membres suppléants

MM. et Mme Francis CANTILLON, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Philippe RALLU

- Précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie,
- Précise que des personnes qualifiées pourront siéger avec voix consultative (Vice-Président non membre de la commission, ...),
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/076**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-5 et L1414-1 à L1414-4,  
Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0659 portant création de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,  
Vu les résultats de scrutins,  
Considérant qu'il a dû être procédé à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres et qu'il convient par parallélisme des formes, de procéder de la même manière pour la commission des MAPA,  
Considérant que la commission des MAPA est une commission consultative ad hoc, à laquelle peuvent être soumis les marchés publics d'un montant supérieur à 100 000 € HT (Montant à définir).  
Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- Liste unique :

MM. Jean-Louis CLEMENT, Frédéric DENIEUL, Anthony FRILEUX, Stéphane RAMOND, Sébastien TRONCHET, membres titulaires  
MM. et Mme Francis CANTILLON, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Philippe RALLU, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer une commission des marchés à procédure adaptée permanente pour la durée du mandat,
- Décide de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) :

Membres titulaires

MM. Jean-Louis CLEMENT, Frédéric DENIEUL, Anthony FRILEUX, Stéphane RAMOND, Sébastien TRONCHET

Membres suppléants

MM. et Mme Francis CANTILLON, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Philippe RALLU

- Précise que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie,
- Précise que des personnes qualifiées pourront siéger avec voix consultative (Vice-Président non membre de la commission, ...),
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX  
ELECTIONS COMMUNAUTAIRES 2026  
DELIBERATION N°2026-05-04/077**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Conformément au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette commission est composée du Président de l'EPCI, Président de la commission et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant. A l'issue des élections communautaires, il revient donc au Conseil communautaire de proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de contribuables en nombre double.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer pour la durée du mandat une commission intercommunale des impôts directs composée de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants,
- Dresse la liste des membres potentiels ci-annexée et complète,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON

<b>Communes</b>	<b>Proposition</b>
Ancinnes	Denis ASSIER
Assé le Boisne	Yves GERARD
Assé le Riboul	Martine LEBALLEUR
Beaumont sur Sarthe	Stéphane RAMOND
Bérus	Gérard EVETTE
Béthon	Marylise GOUBIN
Bourg le Roi	Philippe MARTIN
Chérancé	Sébastien TRONCHET
Chérisay	Christine BELLESSORT
Doucelles	Franck SOREAU
Douillet le Joly	Jean-Luc CHARPENTIER
Fresnay sur Sarthe (commune nouvelle)	Fabienne LABRETTE-MENAGER Joël AUBERT Claudine CARLIER
Fyé	Nadine LELIEVRE
Gesnes le Gandelin	Georges PAVARD
Grandchamp	Claude CASTEL
Juillé	Francis CANTILLON
Le Tronchet	Jacky GALLOU
Livet en Saosnois	Bruno GESLIN
Maresché	Jean-Louis DROUIN
Moitron sur Sarthe	Magali LEBON
Montreuil le Chétif	Didier JARIES
Moulins le Carbonnel	Stéphanie BOUQUET
Oisseau le Petit	Patrick GOYER
Piacé	Frédéric DENIEUL
Rouessé Fontaine	Patrick PALMAS
Saint Aubin de Locquenay	Magali FARDAO
Saint Christophe du Jambet	Anthony FRILEUX
Saint Georges le Gaultier	Jean-Luc TESSIER
Saint Léonard des Bois	Pascal DELPIERRE
Saint Marceau	Agnès DUBOIS-SCHMITT
Saint Ouen de Mimbré	Jean-Louis CLEMENT
Saint Paul le Gaultier	Christophe GODET
Saint Victeur	Sandra PLANCHAIS
Sécrie	Francis LEPINETTE
Sougé le Ganelon	Philippe RALLU
Thoiré sous Contensor	Rebecca GARNIER
Vernie	Jean-Marc RAGOT
Vivoin	Noam MEUNIER



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'EPTB SARTHE**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/078**

Rapporteur : M. Pascal DELPIERRE

Vu la délibération n°2018-06-18/105 portant adhésion de la CCHSAM au syndicat du bassin de la Sarthe,  
devenu depuis EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Sarthe,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants à l'EPTB Sarthe comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Pascal DELPIERRE	M. Frédéric COSSON
M. Georges PAVARD	Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE LA SARTHE AMONT  
DELIBERATION N°2026-05-04/079**

Rapporteur : M. Pascal DELPIERRE

Vu la délibération n°2022-07-04/100 portant adhésion de la CCHSAM au syndicat mixte de la Sarthe Amont,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 5 titulaires et 5 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants au Syndicat Mixte de la Sarthe Amont comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1 - M. Pascal DELPIERRE	1- Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER
2 - Mme Agnès DUBOIS SCHMITT	2- Mme Stéphanie BOUQUET
3 - M. Francis CANTILLON	3- M. Stéphane RAMOND
4 - M. Georges PAVARD	4- M. Christophe GODET
5 - M. Anthony FRILEUX	5- M. Frédéric COSSON

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/080**

Rapporteur : M. Pascal DELPIERRE

Vu la délibération n°2018-06-18/105 portant adhésion de la CCHSAM au syndicat du bassin de la Sarthe, devenu depuis EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Sarthe,  
Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sarthe Amont,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner un représentant de la CCHSAM dans la Commission Locale de l'Eau qui est l'instance chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sarthe Amont.

Le SAGE est un document de planification établi sur un périmètre hydrographique cohérent : il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne le représentant à la Commission Locale de l'Eau : Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCHSAM AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE REALISATION ET GESTION POUR L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES DU NORD OUEST DE LA SARTHE**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/081**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu les statuts du syndicat mixte du SMIRGEOM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 14 titulaires et 1 suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants au SMIRGEOM comme suit :

Titulaires

M. Joël AUBERT  
M. Jean-Louis CLEMENT  
M. Frédéric DENIEUL  
M. Anthony FRILEUX  
M. Jacky GALLOU  
M. Michel GRAFFIN  
M. Francis LEPINETTE  
M. Stéphane MARGOTTIN  
M. Philippe LELEU  
M. Stéphane RAMOND  
M. Didier JARIES  
M. Georges PAVARD  
Mme Magali LEBON  
Mme Julie NAVEAU

Suppléant

M. Jean-Marc RAGOT

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSERT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCHSAM AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA PROMOTION DU PARC D'ACTIVITES D'INTERET DEPARTEMENTAL DE L'ECHANGEUR DE MARESCHE  
DELIBERATION N°2026-05-04/082**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu les statuts du syndicat mixte du PAID de Maresché,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 3 titulaires et 3 suppléants.

Le PAID gère la zone d'activités Maine Eco Park ; située à Maresché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants au PAID de Maresché comme suit :

Titulaires :

M. Jean-Louis CLEMENT  
M. Jean-Louis DROUIN  
M. Stéphane RAMOND

Suppléants :

M. Frédéric COSSON  
M. Jérôme BARBIER  
M. Thierry GERMAIN

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/083**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'adhésion de la CCHSAM au Parc Naturel Régional et Géoparc mondial UNESCO Normandie Maine,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Ces délégués ne doivent pas être déjà désignés par une autre structure (commune, département ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les délégués au Parc Naturel Régional et Géoparc mondial UNESCO Normandie Maine comme suit :
  - o Délégué titulaire : Denis ASSIER
  - o Délégué suppléant : Eric BOYER
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS CCHSAM - MISSION LOCALE SARTHE NORD**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/084**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0659 portant création et statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et celui du 23 septembre 2009 portant composition du Conseil communautaire,  
Vu les statuts de la Mission Locale Sarthe Nord,  
Vu le Bureau Communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans cette association, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

La Mission locale accompagne mes jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants à la Mission Locale Sarthe Nord comme suit :

Titulaires :

Mme Catherine MOGET-COSSON  
Mme Julie NAVEAU

Suppléants :

Mme Stéphanie BOUQUET  
M. Yves GERARD

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION REPRESENTANT CCHSAM – COMMISSION DEPARTEMENTALE AMENAGEMENT COMMERCIAL  
DELIBERATION N°2026-05-04/085**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0659 portant création et statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et celui du 23 septembre 2009 portant composition du Conseil communautaire,  
Vu le Code du commerce,  
Vu la composition de la CDAC,  
Vu le Bureau Communautaire du 22 avril 2026,

Le Président de l'EPCI compétent en matière d'aménagement de l'espace est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Il convient de désigner un suppléant pour le représenter.

Est candidat :

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne pour la durée du mandat :  
Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, suppléante pour siéger au sein de la CDAC
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET** : DESIGNATION REPRESENTANT CCHSAM - SPL ATESART  
**DELIBERATION N°2026-05-04/086**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0659 portant création et statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et celui du 23 septembre 2009 portant composition du Conseil communautaire, Vu les statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11, Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner le représentant de la CCHSAM à l'ATESART.

L'ATESART (Agence de des Territoires de la Sarthe est un société publique locale, créée par le Département de la Sarthe, afin de proposer une offre d'ingénierie aux collectivités et à leurs groupements.

Le représentant de la CCHSAM ne doit pas être déjà désigné par une autre structure (commune, département ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne M. Frédéric COSSON pour représenter la communauté de communes au sein de l'Assemblée générale de la SPL,
- Désigne M. Frédéric COSSON pour représenter la communauté de communes au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,
- Autorise son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,
- Autorise son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCHSAM AU SEIN DES CA DES COLLEGES PUBLICS  
DU TERRITOIRE  
DELIBERATION N°2026-05-04/087**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite au décret du 24/10/14 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, il convient de désigner un représentant de la CCHSAM à titre consultatif au sein des conseils d'administrations des collèges d'Ancinnes, Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe et Moulins-le-Carbonnel.

Il est proposé de désigner le maire de chaque commune d'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les élus suivants membres des conseils d'administration des collèges :  
Ancinnes : M. Denis ASSIER,  
Beaumont-sur-Sarthe : M. Stéphane RAMOND,  
Fresnay-sur-Sarthe : Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER.  
Moulins-le-Carbonnel : Mme Stéphanie BOUQUET,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE SARTHE STATIONNEMENT GENS DU VOYAGE  
DELIBERATION N°2026-05-04/088**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'adhésion de la CCHSAM au syndicat mixte Sarthe pour le stationnement des gens du voyage (pour la partie du territoire de l'ex CC du Pays Belmontais),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants suivants au SMGV72 :

délégué titulaire

Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT

délégué suppléant

Mme Christine BELLESSERT

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA CCHSAM AU SYNDICAT SARTHE NUMERIQUE**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/089**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'adhésion de la CCHSAM au syndicat Sarthe Numérique,  
Vu les statuts du syndicat,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 3 titulaires et 3 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- Désigne les représentants à Sarthe Numérique comme suit :

délégués titulaires	délégués suppléants
M. Jean-Louis CLEMENT	Mme Nadine LELIEVRE
M. Denis ASSIER	M. Anthony FRILEUX
M. Joël AUBERT	M. Jean-Luc CHARPENTIER

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « HAUTE VALLEE DE LA SARTHE »**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/090**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Le site Natura 2000 FR 2500107 « Haute Vallée de la Sarthe » comprend dans son périmètre 30 communes ornaïses et 4 communes sarthoises, dont la commune de Moulins le Carbonnel.

Ce site est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Parc Natural Régional Normandie Maine.

La CCHSAM étant membre du comité de pilotage, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les délégués au comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe », comme suit :
  - o Délégué titulaire : Stéphanie BOUQUET
  - o Délégué suppléant : Patrick PALMAS
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES POUR LE COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « FORET DE SILLÉ »**

**DELIBERATION N°2026-05-04/091**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Le site Natura 2000 FR 5200650 « Forêt de Sillé » comprend dans son périmètre les communes de Crissé, Mont Saint Jean, Montreuil le Chétif et Sillé-le-Guillaume.

Ce site est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Parc Natural Régional Normandie Maine.

La CCHSAM étant membre du comité de pilotage, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les délégués au comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Sillé », comme suit :
  - o Délégué titulaire : Didier JARIES
  - o Délégué suppléant : Patrick PALMAS
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET** : DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI NORD SARTHE  
**DELIBERATION N°2026-05-04/092**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu le Comité Local pour l'Emploi Nord Sarthe,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce comité, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Comité Local pour l'Emploi Nord Sarthe a été mis en place par l'Etat et regroupe l'Etat, le Département de la Sarthe, la Région Pays de la Loire et les communautés de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, Maine Saosnois, 4CPS, Vallées de la Braye et de l'Anille, Perche Emeraude et Gesnois Bilurien. D'autres structures peuvent être associées comme France Travail, Mission Locale, ....

Le Comité Local pour l'Emploi a pour mission de traduire les grandes orientations nationales de la loi « Plein Emploi » en actions locales concrètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants suivants au Comité Local pour l'Emploi Nord Sarthe :

délégué titulaire

M. Jean-Louis CLEMENT

délégué suppléant

M. Philippe RALLU

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL MAYENNE - SARTHE  
DELIBERATION N°2026-05-04/093**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'adhésion de la CCHSAM à l'Etablissement Public Foncier Local Mayenne – Sarthe,  
Vu la demande de retrait de la CCHSAM de l'Etablissement Public Foncier Local Mayenne – Sarthe lors de la création de l'Etablissement Public Foncier Local sarthois,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce syndicat, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

L'Etablissement Public Foncier Local Mayenne – Sarthe peut réaliser du portage foncier pour les collectivités locales.

Cependant, la CCHSAM a décidé d'adhérer au futur établissement public foncier local qui va être mis en place sur le département de la Sarthe. A partir de cette création, la CCHSAM ne sera plus membre de l'EPFL Mayenne-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants suivants à l'EPFL Mayenne – Sarthe :

délégué titulaire  
M. Frédéric COSSON

délégué suppléant  
M. Jean-Louis CLEMENT

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL SARTHOIS**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/094**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu l'adhésion de la CCHSAM au futur Etablissement Public Foncier Local sarthois,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5711-11,  
Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Suite aux élections municipales et communautaires de 2026, il convient de désigner les représentants de la CCHSAM dans ce futur syndicat, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

L'Etablissement Public Foncier Local sarthois réalisera du portage foncier pour les collectivités locales et financera une partie de ses actions par la Taxe Spéciale d'Équipement. Une fois créé, la CCHSAM ne sera plus membre de l'EPFL Mayenne – Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les représentants suivants au futur EPFL sarthois :

délégué titulaire  
M. Frédéric COSSON

délégué suppléant  
M. Jean-Louis CLEMENT

- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

**en exercice : 55**

**Présents : 55**

**Absents : 0**

dont représentés : 0

**Votants : 55**

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : POSITION DE PRINCIPE POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CENTRES SOCIAUX ET DE L'OFFICE DE TOURISME DES ALPES MANCELLES  
DELIBERATION N°2026-05-04/095**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles devra désigner des représentants dans certaines associations :

- Centre social Escale : 6 représentants (dont Vice-Président en charge de la thématique)
- Centre social Georges Rouault : 6 représentants (dont Vice-Président en charge de la thématique)
- Centre social de la Haute Sarthe : 6 représentants (dont Vice-Président en charge de la thématique)
- Office de tourisme des Alpes Mancelles : 12 représentants (dont Vice-Président en charge de la thématique)

Il est proposé d'acter le principe de désigner ces représentants au sein des commissions thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le principe de la désignation des représentants de la CCHSAM au sein des centres sociaux parmi les membres de la Commission Social / Santé,
- Valide le principe de la désignation des représentants de la CCHSAM au sein de l'Office de tourisme des Alpes Mancelles parmi les membres de la Commission Tourisme,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DU PRESIDENT DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) HAUTE SARTHE MAINE SAOSNOIS  
DELIBERATION N°2026-05-04/096**

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Vu la délibération n° 2022-11-21/156 de la CCHSAM approuvant la candidature commune entre la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et la Communauté de Communes du Maine Saosnois pour se constituer en Groupe d'Action Locale (GAL) pour le Programme LEADER 2023-2027 et validant la stratégie, les fiches actions et la maquette financière,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023 – 2027, signée le 1<sup>er</sup> octobre 2025 avec la Région Pays de la Loire,

Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a déposé une candidature commune avec la Communauté de Communes Maine Saosnois auprès de la Région afin de se constituer en Groupe d'Action Locale (GAL) pour le Programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement Économique Rural) 2023-2027.

La candidature a été retenue et une convention a été signée entre la Collectivité porteuse (la CCHSAM) et le Conseil Régional des Pays de la Loire, autorité de gestion.

Dans le cadre de la gestion du GAL, la CCHSAM peut, en sa qualité de structure porteuse, désigner un Président du GAL qui peut être différent du Président de la CCHSAM.

Il est proposé de désigner M. Philippe RALLU comme Président du GAL Haute Sarthe Maine Saosnois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne M. Philippe RALLU comme Président du GAL Haute Sarthe Maine Saosnois et approuve la délégation du GAL à ce dernier,
- Autorise M. le Président de la structure porteuse et M. le Président du GAL à signer tous documents relatifs à Leader 2023-2027, dont les éventuels avenants à la convention cadre Région/GAL, et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) HAUTE SARTHE MAINE SAOSNOIS  
DELIBERATION N°2026-05-04/097**

Rapporteur : M. Philippe RALLU

Vu la délibération n° 2022-11-21/156 de la CCHSAM approuvant la candidature commune entre la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et la Communauté de Communes du Maine Saosnois pour se constituer en Groupe d'Action Locale (GAL) pour le Programme LEADER 2023-2027 et validant la stratégie, les fiches actions et la maquette financière,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023 – 2027, signée le 1<sup>er</sup> octobre 2025 avec la Région Pays de la Loire,

Vu la délibération de la CC Maine Saosnois désignant certains membres au GAL Haute Sarthe Maine Saosnois,

Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a déposé une candidature commune avec la Communauté de Communes Maine Saosnois auprès de la Région afin de se constituer en Groupe d'Action Locale (GAL) pour le Programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement Économique Rural) 2023-2027.

La candidature a été retenue et une convention a été signée entre la Collectivité porteuse (la CCHSAM) et le Conseil Régional des Pays de la Loire, autorité de gestion.

Dans ce cadre, il est proposé de voter la liste intégrale des membres complète du comité de programmation du GAL, qui serait composé comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Statut</b>
<b>Collège Public</b>		
Yveline ASSIER	Maire de Les Mées	Titulaire
Philippe CHARTIER	Maire de Saint Rémy des Monts	Titulaire
Jean-Louis CLEMENT	Maire de Saint Ouen de Mimbré	Titulaire
Frédéric COSSON	Maire de Saint Aubin de Locquenay / CCHSAM	Titulaire
Claude MORIN	Maire de Nouans	Titulaire
Georges PAVARD	Maire de Gesnes le Gandelin	Titulaire
Philippe RALLU	Maire de Sougé le Ganelon	Titulaire
Martin RAULT	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire de Nogent le Bernard	Titulaire
Sylvie DUBREUIL	Maire de René	Suppléant
Jean-Yves LETAY	Maire de Lucé sous Ballon	Suppléant
Christèle METAYER	Maire de Villaines la Carelle	Suppléant
Philippe NICOLAS	Maire de Dangeul	Suppléant
Stéphanie BOUQUET	Maire de Moulins le Carbonnel	Suppléant
Philippe MARTIN	Maire de Bourg le Roi	Suppléant
Pascal DELPIERRE	Maire de Saint Léonard des Bois	Suppléant
Yves GERARD	Maire d'Assé le Boisne	Suppléant
<b>Collège Privé</b>		
Hervé BRYJA	Président Agir Maine Saosnois	Titulaire
Philippe GAGNOT	Président du centre culturel de Marolles les Brault	Titulaire
Thierry LEBERT	Commerçant Ballon Saint Mars	Titulaire
Claudine MENON	Présidente SOS coup de Main	Titulaire
Isabelle LOISEAU	Directrice Mission Locale Sarthe Nord	Titulaire
Michel TISON	Président Club Retraite Sportive	Titulaire
Marcel VIELLE	Génération mouvement	Titulaire
Cécile VAIDIE FATY	Directrice Centre Social Haute Sarthe	Titulaire

Jean Michel LAUNAY	Président Tennis Club Assé le Boisne	Titulaire
Vanessa BELLIER	Coordinatrice Office de tourisme Alpes Mancelles	Suppléant
Sylvie BEUCHER	Trésorière de Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon	Suppléant
Guillaume BRETEAU	Vice-président Union Commercante de Bonnétable	Suppléant
Maité CHARTRAIN	Présidente Alliance Commerciale Marollaise	Suppléant
Abel DEGAUGUE	Président Association sportive Football de Fyé	Suppléant
Gilles LANCELIN	Ancien Président Agir Maine Saosnois	Suppléant
Patrick PEUDRU	Président du centre Social Escale	Suppléant
Michel RIBAUT	Président de Fil en Images	Suppléant
Stanislas RICHARD	Président Union Commerciale et Artisanale Mamers	Suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne les membres du comité de programmation du GAL Haute Sarthe Maine Saosnois, comme mentionné ci-dessus,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DESIGNATION DES ELUS POUR SIEGER AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**  
**DELIBERATION N°2026-05-04/098**

Rapporteur : M. Anthony FRILEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et suivants,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°2022-06-07/080 du 07 juin 2022 portant création du Comité Social Territorial de la CCHSAM et fixant sa composition pour la période 2022 - 2026,

Vu le Bureau Communautaire du 22 avril 2026,

Un Comité Social Territorial (CST) a été créé puisque la CCHSAM a plus de 50 agents, Le Comité Social Territorial est chargé d'examiner les questions collectives de travail ainsi que les conditions de travail.

Il est proposé de désigner trois représentants titulaires et trois suppléants parmi les conseillers communautaires pour siéger dans ce comité.

Les représentants du personnel ont été désignés par les élections professionnelles qui ont eu lieu le 08 décembre 2022.

Le mandat des représentants au CST, pour le collège des élus comme celui du personnel, se terminera le 10 décembre 2026, date des futures élections professionnelles.

Sont candidats pour le CST :

- Titulaires : M. Frédéric COSSON, M. Anthony FRILEUX, M. Philippe RALLU.
- Suppléants : Mme Catherine MOGET-COSSON, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Yves GERARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne membres du Comité Social Territorial :
  - o Titulaires : M. Frédéric COSSON, M. Anthony FRILEUX, M. Philippe RALLU.
  - o Suppléants : Mme Catherine MOGET-COSSON, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Yves GERARD.
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET** : DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU POUR LE CNAS  
**DELIBERATION N°2026-05-04/099**

Rapporteur : M. Anthony FRILEUX

Vu la délibération n°2017-03-13/068 portant adhésion de la CCHSAM au CNAS dans le cadre de l'action sociale obligatoire,

Vu le Bureau Communautaire du 22 avril 2026,

Pour mémoire, le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...).

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner un nouvel élu référent pour le CNAS.

M. Anthony FRILEUX est candidat à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- Décide de désigner M. Anthony FRILEUX, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL POUR LA PERIODE 2026 - 2030 ET COMPOSITION  
DELIBERATION N°2026-05-04/100**

Rapporteur : M. Anthony FRILEUX

La loi n° 2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la fonction publique a créé les comités sociaux territoriaux (CST), avec la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents, ce qui est le cas de la CCHSAM dont l'effectif constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 dépassait ce seuil. Il est créé pour une période de 4 ans.

Le Comité Social Territorial est chargé d'examiner les questions collectives de travail ainsi que les conditions de travail.

Il est composé d'un collège des représentants du personnel et d'un collège des représentants de la CCHSAM. Les représentants du collège du personnel seront élus par les agents lors des élections professionnelles du 10 décembre 2026. Les représentants du collège de la CCHSAM seront désignés parmi les membres du conseil communautaire.

Il est proposé de créer le Comité Social Territorial et de définir sa composition comme actuellement avec 3 membres titulaires et 3 membres suppléants par collège.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 251-5 et L 251-6,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'avis favorable en date du 21 avril 2026 de l'organisation syndicale représentative au sein des instances actuelles,

Vu le Bureau communautaire du 22 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Crée un Comité Social Territorial pour la CCHSAM pour la période 2026 – 2030, qui devra rendre des avis sur les dossiers relevant de ses attributions,
- Fixe le nombre de représentants du personnel à 3 membres titulaires et à 3 membres suppléants
- Fixe le nombre de représentants de la collectivité à 3 membres titulaires et à 3 membres suppléants
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FYE  
DELIBERATION N°2026-05-04/101**

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fyé,  
Vu le Bureau Communautaire du 22 avril 2026,

La commune de Fyé a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 22 août 2011. Dans ce document d'urbanisme, la commune avait inscrit 21 emplacements réservés.

Aujourd'hui, la commune de Fyé souhaite modifier son PLU afin de supprimer quatre emplacements réservés (n° 2, 8, 11 et 17) qui ne se justifient plus et réduire le périmètre de l'emplacement réservé n° 13 puisque les aménagements sont en grande partie réalisés.

Cette modification n'entraîne aucune incidence sur les surfaces des différentes zones du PLU, qui restent inchangées. De plus, il n'y a aucune incidence sur l'environnement et l'activité agricole.

La CCHSAM, compétente pour l'élaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale), doit rendre un avis sur ce projet. Il est proposé d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fyé,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : PROMESSE DE VENTE SUIVI D'UNE VENTE A M. DESMET KEVIN - ZA PITOISIÈRE II - PARCELLE  
CADASTREE ZS 176  
DELIBERATION N°2026-05-04/102**

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

Vu l'avis favorable du bureau du 22 avril 2026

Par courrier du 19 avril 2026, Monsieur DESMET Kevin demeurant 1 Malitourne 72170 à VIVOIN, gérant de la société DKE située 5 rue de la belle Aubry 72170 à MEURCE, sollicite l'acquisition de la parcelle ZS 176 sur la zone d'activité de la Pitoisière 2, située sur la commune de Maresché (confer plan en annexe).

M.DESMET souhaite acquérir, par une SCI à créer, la parcelle ZS 176 d'une surface bornée de 3 862 m<sup>2</sup> pour construire un bâtiment d'environ 200 m<sup>2</sup> afin d'y établir son activité (entreprise DKE spécialisée dans les travaux de soudure – acteur automobile).

M.DESMET envisage ultérieurement une extension de ce bâtiment afin d'accompagner le développement de l'entreprise (projet de reprise d'une entreprise en 2027) et un second bâtiment d'environ 400 m<sup>2</sup> qui sera destiné à la location.

Il est proposé de formaliser une promesse de vente, suivi d'une vente de la parcelle ZS 176 d'une surface de 3 862 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente du terrain fixé à 9 € HT le m<sup>2</sup>, soit 34 758 € HT (41 709,60€ TTC). Il est précisé que le bornage a été réalisé et que les formalités de division parcellaire restent à finaliser.

La promesse de vente sera consentie pour un délai expirant dans les 4 mois à compter de sa signature. Cette acquisition sera conditionnée à la réalisation des conditions d'acceptation du prêt bancaire et du permis de construire. M.DESMET s'engage à construire le bâtiment de 200 m<sup>2</sup> dans un délai maximum de dix-huit mois suivant la signature de l'acte de vente.

Les frais de division parcellaire, d'actes, droits et émoluments ainsi que les frais de viabilisation, de raccordement et de clôture seront à la charge de l'acquéreur.

La Communauté de communes confiera les actes à l'office notarial ACP Notaires BMS à Beaumont-sur-Sarthe. Les formalités de division parcellaire seront réalisées par le cabinet GUILLERMINET.

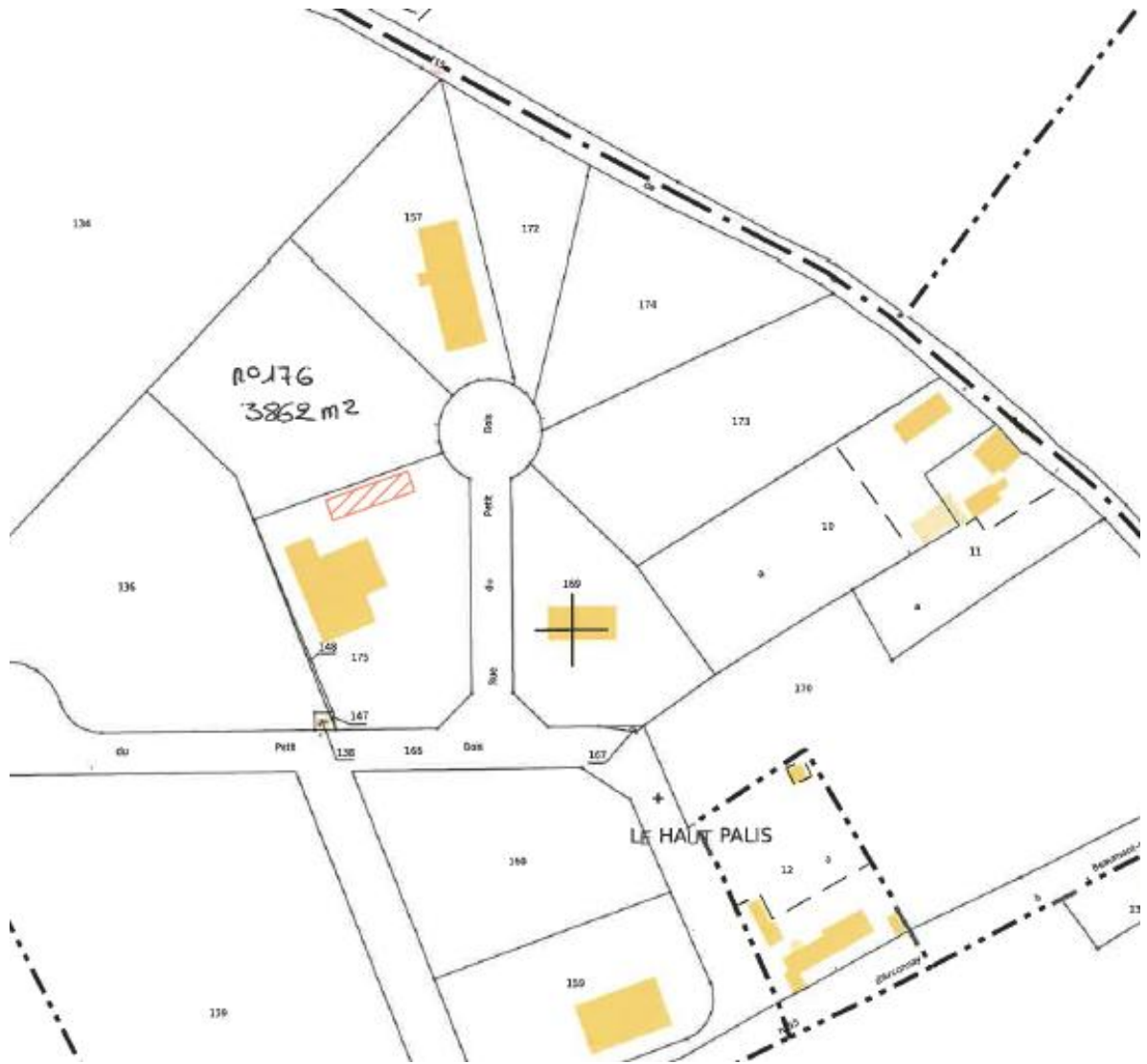
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la promesse de vente puis l'acte de vente à M. DESMET Kevin aux conditions énoncées ci-dessus,
- Habilité M. le Président à mettre en œuvre les décisions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Confie la réalisation des actes à l'office notarial ACP Notaires BMS à Beaumont-sur-Sarthe.
- Précise que la présente délibération sera transmise à M. DESMET et à la Commune de Maresché,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON





### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance** :

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : PROMESSE DE VENTE SUIVI D'UNE VENTE A SCI DES HUSSARDS - ZA LA PROMENADE -  
PARCELLE CADASTREE C 1310-A  
DELIBERATION N°2026-05-04/103**

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

Vu l'avis favorable du bureau du 22 avril 2026

Monsieur MARTIN Bruno, représentant la SCI Des Hussards, domiciliée au 111 bis rue Principale 61250 à DAMIGNY, a sollicité la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, par courrier du 21 avril 2026, pour l'acquisition de la parcelle C 1310-a d'une surface de 5 634 m<sup>2</sup>, située sur la ZA de la Promenade, commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, (confer plan en annexe).

Cette acquisition permettra à Monsieur MARTIN Bruno d'étendre l'activité de son entreprise LDTP (Démolition, Terrassement, voirie, transport) située actuellement dans l'Orne et d'élargir sa clientèle sur le Nord Sarthe.

Monsieur MARTIN Bruno s'engage à construire un bâtiment d'environ 600 m<sup>2</sup> et à transférer le siège social de l'entreprise sur la zone d'activité de la Promenade avec la création prévisionnelle de trois à cinq emplois.

Il est proposé de formaliser une promesse de vente, suivi d'une vente de la parcelle C 1310-a d'une surface de 5 634 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente du terrain fixé à 9 € HT le m<sup>2</sup>, soit 50 706 € HT (60 847,20 € TTC). Il est précisé que le bornage a été réalisé et que les formalités de division parcellaire restent à finaliser.

La promesse de vente sera consentie pour un délai expirant dans les 4 mois à compter de sa signature. Cette acquisition sera conditionnée à la réalisation des conditions d'acceptation du prêt bancaire et du permis de construire. Monsieur MARTIN Bruno s'engage à construire le bâtiment dans un délai maximum de dix-huit mois suivant la signature de l'acte de vente.

Les frais de division parcellaire, d'actes, droits et émoluments ainsi que les frais de clôture et de raccordement seront à la charge de l'acquéreur.

La Communauté de communes confiera les actes à l'office notarial S.C.P TERMEAU et EVANNO, à Fresnay-sur-Sarthe. Les formalités de division parcellaire seront réalisées par le cabinet GUILLERMINET.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la promesse de vente puis l'acte de vente à la SCI Des Hussards aux conditions énoncées ci-dessus,
- Habilité M. le Président à mettre en œuvre les décisions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Confie la réalisation des actes à l'office notarial S.C.P TERMEAU et EVANNO, à Fresnay-sur-Sarthe.
- Précise que la présente délibération sera transmise à la SCI Des Hussards et à la Commune de Saint Ouen-de-Mimbré,
- Autorise M. le Président à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON





### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation**

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

**Date de publication sur le site**

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

**Nombre de membres**

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU  
CONSEIL - ANCIEN MANDAT  
DELIBERATION N°2026-05-04/104**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application des délégations du Conseil au Président et au bureau communautaire par délibérations n°2020-07-15/064 et n°2020-08-31/073 :

Le Conseil communautaire a délégué :

- Au Président, pour la durée du mandat,
  - toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de service et de fourniture qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget et dans la limite de 214 000 euros,
  - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués et huissiers de justice et experts,
  - la création et modifications des régies comptables nécessaires au financement et au fonctionnement des services communautaires,
  - la fixation des tarifs relatifs au Domaine du Gasseau et à l'espace France services,
  - la signature des conventions avec les déposants de la boutique du Domaine du Gasseau et la détermination des modalités,
  - la fixation des loyers des logements communautaires loués aux particuliers et la signature des baux de location correspondants,
  - la gestion des baux professionnels en cours.
- Au bureau communautaire, pour la durée du mandat,
  - la détermination des règles d'éligibilité, la sélection et la validation des projets dans le cadre du Contrat Territoires Région (CTR).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans les tableaux ci-annexés.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 214 000 € HT				
REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS				
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2020-07-15/064				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
02/03/2026	MECALEX	1 127,85 €	REVISION MANITOU DECHETTERIE ANCINNES / BOURG LE ROI	DECHETTERIES
04/03/2026	IMPRIMERIE AUFFRET	359 €	AFFICHES 60 X 80 PROGRAMMATION CULTURELLE 2026	GASSEAU
04/03/2026	IMPRIMERIE AUFFRET	835 €	BROCHURES PROGRAMMATION CULTURELLE 2026 (4000 EX)	GASSEAU
04/03/2026	GLINCHE AUTOMOBILES	24 954,76 €	ACHAT FIAT DUCATO L2H2 140CV 10 km	SERVICES TECHNIQUES
04/03/2026	ADVA	2 209,00 €	AMENAGEMENT INTERIEUR + SIGNALISATION EXTERIEURE + TRIFLASH ET GYROPHARE FIAT DUCATO	SERVICES TECHNIQUES
04/03/2026	ABRIVERT	762,58 €	3 RATELIERS A FOIN	PARC ANIMALIER BOURG LE ROI
04/03/2026	LA MAISON DE L'ELEVEUR	2 609,58 €	2 NICHES A VEAUX	PARC ANIMALIER BOURG LE ROI
04/03/2026	ALLIANCE PASTORALE	546,00 €	2 BACS GALVA 250L	PARC ANIMALIER BOURG LE ROI
05/03/2026	PROLIANS	495,56 €	2 CYLINDRES + CLES POUR BOUTIQUE DU GASSEAU	GASSEAU
05/03/2026	SYGMATEL	1 032,21 €	ONDULEUR POUR PORTE AUTOMATIQUE	MAISON DE SANTE BEAUMONT
05/03/2026	SETIN	500,98 €	DIVERSES FOURNITURES (CHEVILLES, BARRE ANTI-PANIQUE, BOMBES PEINTURE, DOUBLE FACE, ...)	SERVICES TECHNIQUES
09/03/2026	PHARMACIE ST NICOLAS	507 €	LOCATIONS BOUTEILLES A OXYGENE +MANOMETRES PISCINES CCHSAM SAISON 2026	PISCINES
09/03/2026	SARL LECHAT	3 960 €	GASOLE POUR LES DECHETTERIES (2200L)	DECHETTERIES
09/03/2026	FOUSSIER	54,80 €	DEMI-CYLINDRE PORTE SALLE DE REUNION	MAISON DE SANTE FYE
10/03/2026	LE PILIER AUX CLEFS	79,16	PARTITIONS	EMDT
10/03/2026	LE PILIER AUX CLEFS	482,29 €	PARTITIONS	EMDT
10/03/2026	ACCESSIT	87,00 €	STICKERS LOGO CCHSAM POUR VEHICULES	SERVICES TECHNIQUES
10/03/2026	ACCESSIT	58,35 €	240 AUTOCOLLANTS STOP PUB	DECHETS
12/03/2026	SCHILLER France SAS	152,00 €	MAINTENANCE PREVENTIVE OBLIGATOIRE SUR DAE DECHETTERIE ANCINNES	DECHETTERIES
12/03/2026	APAVE	1 710,00 €	PRELEVEMENTS ET ANALYSES REJETS SEPARATEURS HYDROCARBURES DES 3 DECHETTERIES	DECHETTERIES
12/03/2026	APAVE	2 210,00 €	PRELEVEMENTS ET ANALYSES POUSSIERE SITE MARNIERE D'ASSE LE BOISNE	DECHETTERIES
13/03/2026	SOLMUR	134,84 €	PEINTURE POUR NOUVEAU CABINET	MAISON DE SANTE FRESNAY
16/03/2026	LE PILIER AUX CLEFS	292,65 €	PARTITIONS	EMDT
16/03/2026	LACOSTE	15,90 €	MARQUEURS EFFACABLES	CCHSAM
18/03/2026	SD PROTECTION INCENDIE	128,00 €	CHANGEMENT BATTERIE ALARME (SALLE EXPO + BOUTIQUE)	GASSEAU
18/03/2026	SOCOTEC	543,00 €	VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	GASSEAU
19/03/2026	ENGIE HOME SERVICES	609,94 €	REMPLACEMENT COMPOSANT CLIM REVERSIBLE PARTIE KINE	MSP BEAUMONT
19/03/2026	RAMOND FREDDY	2 713,99 €	REPRISE QUAI CHARGEMENT EXTERIEUR + REPARATION DALLE BETON INTERIEURE	SITE LA BASSESSE
23/03/2026	LORENOR	65,00 €	LOCATION VAISSELLE ELECTIONS COMMUNAUTAIRES	CCHSAM
23/03/2026	WELCOME OFFICE	100,56 €	200 FEUILLETS POUR ENVOI COURRIERS RECOMMANDES	CCHSAM
23/03/2026	ERMHES	3 585,63 €	ENTRETIEN DU MONTE-CHARGE	GASSEAU
23/03/2026	TPL	1 483,00 €	CREATION PLATEFORME POUR FOIN	PARC ANIMALIER BOURG LE ROI
23/03/2026	AXIANS	933,00 €	BORNE WIFI POUR ETAGE MSP	MAISON DE SANTE FRESNAY
23/03/2026	BRICO DEPOT	340,48 €	MEUBLES POUR CABINET MEDICAL	MAISON DE SANTE FRESNAY
23/03/2026	DME	2 011,00 €	ENTRETIEN ANNUEL PAC LOCAUX FYE (MDS Fyé - Transport Béhier - Office Notarial)	MULTISITES
23/03/2026	DME	957,38 €	ENTRETIEN ANNUEL PAC MDS FRESNAY	MAISON DE SANTE FRESNAY
23/03/2026	DME	380,00 €	ENTRETIEN ANNUEL PAC PISCINES FRESNAY - BEAUMONT	PISCINES COMMUNAUTAIRES

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 214 000 € HT				
REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS				
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2020-07-15/064				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
25/03/2026	SOFREDIS	247,05 €	BOUEILLES D'EAU CRISTALINE 50CL	CCHSAM
25/03/2026	VIVRE EN BOIS	1 492,17 €	MATERIAUX POUR CONSTRUCTION BOX	PARC ANIMALIER BOURG LE ROI
25/03/2026	ADRIEN LÉBOUIL	5 485,00 €	NETTOYAGE ET REPARATION CHENEAU LOCAL SEMENTAL	SITE LA BASSESSE
26/03/2026	SONEPAR	156,70 €	DISJONCTEUR PISCINE F/S + MATERIEL ST	SERVICE TECHNIQUE
26/03/2026	SETIN	204,90 €	CHAUSSURES SECURITE SAISONNIERS / JERRICAN / GRILLE MAISON DU GASSEAU	SERVICE TECHNIQUE
27/03/2026	ROBE MEDICAL	257,05 €	LECTEUR DE CARTE VITALE CPS	CDS FRESNAY SUR SARTHE
30/03/2026	MILLE ET UNES MIES	50€ TTC	COMMANDE 200 CHOUQUETTES CONSEIL DU 08/04/26	CCHSAM
30/03/2026	SOUDURE ALENCONNAISE	280,00 €	REPARATION ECHELLES INOX PISCINE FRESNAY SUR SARTHE	PISCINES
01/04/2026	BOUBET	96 € TTC	TRANSPORT AR ST OUEN DE MIMBRE / FRESNAY LE 11/05/2026 APRES-MIDI - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
01/04/2026	BOUBET	96 € TTC	TRANSPORT AR ST OUEN DE MIMBRE / FRESNAY LE 12/05/2026 MATIN - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
01/04/2026	BOUBET	96 € TTC	TRANSPORT AR ST OUEN DE MIMBRE / FRESNAY LE 01/06/2026 APRES-MIDI - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
01/04/2026	LIONEL CAMUS	2 258,60 €	FOURNITURE ET POSE DE 4 URINOIRS DANS UNE DOUCHE	AIRE DE LOISIRS ST LEONARD DES BOIS
01/04/2026	EQUIP JARDIN	1 291,94 €	2 SOUFFLEURS THERMIQUES STIHL (1 POUR BEAUMONT SUR SARTHE ET 1 POUR ST OUEN DE MIMBRE)	DECHETTERIES
02/04/2026	BOUBET	115€ TTC	TRANSPORT AR MOULINS LE CARBONNEL / FRESNAY LE 01/06/2026 APRES-MIDI - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
02/04/2026	BOUBET	115€ TTC	TRANSPORT AR OISSEAU LE PETIT / FRESNAY LE 11/05/2026 APRES-MIDI - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
02/04/2026	BOUBET	115€ TTC	TRANSPORT AR OISSEAU LE PETIT / FRESNAY LE 12/05/2026 MATIN - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
02/04/2026	SONEPAR	127,80 €	HORLOGE POUR PROGRAMMATION VMC	MAISON DE SANTE FYE
02/04/2026	FREDDY RAMOND	623,50 €	REPRISE DES JOINTS DE L'ESCALIER EXTERIEUR DU GASSEAU	GASSEAU
03/04/2026	ACCESSIT	282,80 €	4 PANNEAUX ALUMINIUM COMPOSITE 42X30 POUR EXPO PHOTO	GASSEAU
07/04/2026	EVIDENCE ENVIRONNEMENT	783,88 €	REPARATION TOIT CONTENEUR MONOFLUX BEAUMONT SUR SARTHE	DECHETS
08/04/2026	BOUBET	104€ TTC	TRANSPORT AR ASSE LE BOISNE / FRESNAY LE 11/05/2026 APRES-MIDI - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
08/04/2026	BOUBET	104€ TTC	TRANSPORT AR ASSE LE BOISNE / FRESNAY LE 12/05/2026 MATIN - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
08/04/2026	BOUBET	104€ TTC	TRANSPORT AR SOUGE LE GANELON / FRESNAY LE 01/06/2026 APRES-MIDI - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
08/04/2026	GARAGE LALOUPETTE	1 272,91 €	REMPLACEMENT ALTERNATEUR + DISTRIBUTION POMPE A EAU DUSTER	CCHSAM

CONVENTIONS REGIE GASSEAU DEPOSANTS BOUTIQUE CAFE NATURE			
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant	Objet

FIXATION DES LOYERS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION DES LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant	Objet

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 214 000 € HT REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2020-07-15/064				Service
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	

GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073			
Date	Signataire	Montant éventuel	Objet

CONTRAT TERRITOIRES REGION DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2020-08-31/073	
Date bureau	Objet



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le lundi 04 mai deux mille vingt-six, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fyé, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Frédéric COSSON, Président de la Communauté de Communes.

**Membres titulaires présents :** Mesdames et Messieurs Denis ASSIER, Joël AUBERT, Jérôme BARBIER, Christine BELLESSORT, Stéphanie BOUQUET, Eric BOYER, Francis CANTILLON, Claudine CARLIER, Claude CASTEL, Jean-Luc CHARPENTIER, Jean-Louis CLEMENT, Frédéric COSSON, Clément COULON, Pascal DELPIERRE, Frédéric DENIEUL, Vincent DENIEUL, Jean-Louis DROUIN, Gérard EVETTE, Anthony FRILEUX, Jacky GALLOU, Rébecca GARNIER, Yann GASNIER, Yves GERARD, Thierry GERMAIN (suppléant Mme Agnès DUBOIS-SCHMITT), Bruno GESLIN, Marylise GOUBIN, Patrick GOYER, Michel GRAFFIN, Frédéric GRESSIER (suppléant M. Sébastien TRONCHET), Jean HIRSCHLER, Thierry HONORÉ, Didier JARIES, Fabienne LABRETTE-MENAGER, Magali LEBON, Odile LECONTE, Nadine LELIEVRE, Francis LEPINETTE, Philippe MARTIN, Laurent MAUDET, Noam MEUNIER, Catherine MOGET-COSSON, Pascal MONNIER, Julie NAVEAU, Sophie NARBONNE (suppléant M. Christophe GODET), Sandrine OLIVIER, Patrick PALMAS, Georges PAVARD, Sandra PLANCHAIS, Jean-Marc RAGOT, Philippe RALLU, Stéphane RAMOND, Maryline SANGLEBOEUF, Franck SOREAU, Jean-Luc TESSIER, Denis TOUCHARD.

**Secrétaire de séance :**

M. Denis ASSIER est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation

27 avril 2026

Envoi le 27 avril 2026

Affichage le 27 avril 2026

Date de publication sur le site

[www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) :

07 Mai 2026

Nombre de membres

en exercice : 55

Présents : 55

Absents : 0

dont représentés : 0

Votants : 55

dont pour : 55

dont contre : 0

dont abstention : 0

**OBJET : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU  
CONSEIL - NOUVEAU MANDAT  
DELIBERATION N°2026-05-04/105**

Rapporteur : M. Frédéric COSSON

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application des délégations du Conseil au Président par délibération n°2026-05-04/071 :

Le Conseil communautaire a délégué :

- Au Président, pour la durée du mandat,
  - toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de service et de fourniture qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget et dans la limite de 214 000 euros,
  - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués et huissiers de justice et experts,
  - la création et modifications des régies comptables nécessaires au financement et au fonctionnement des services communautaires,
  - la fixation des tarifs relatifs au Domaine du Gasseau et à l'espace France services,
  - la signature des conventions avec les déposants de la boutique du Domaine du Gasseau et la détermination des modalités,
  - la fixation des loyers des logements communautaires loués aux particuliers et la signature des baux de location correspondants,
  - la gestion des baux professionnels en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans les tableaux ci-annexés.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Le registre des délibérations est dûment signé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Frédéric COSSON

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 216 000 € HT				
REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS				
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2026-04-08/071				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
10/04/2026	MON TAMPON	18,25 €	TAMPON TRODAT PRINTY 4911 "PRESIDENT"	CCHSAM
10/04/2026	SETIN	387,45 €	CADENAS + CHAUSSURE DE SECURITE + ABSORBANTS	SERVICES TECHNIQUES
16/04/2026	SPARTIME INNOVATIONS	499,80 €	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT ANNUEL - GESTION TENNIS	TENNIS ST AUBIN DE LOCQUENAY
20/04/2026	SERVISTORES	751,00 €	STORE POUR SALLE D'EXPOSITION	GASSEAU
20/04/2026	EURL GIRAUD	827,00 €	EXTENSION VIDEOPROTECTION	MAISON DE SANTE FYE
20/04/2026	EURL GIRAUD	702,00 €	EXTENSION VIDEOPROTECTION	MAISON DE SANTE FRESNAY SUR SARTHE
20/04/2026	EURL GIRAUD	331,67 €	REMPLECEMENT SWITCH SYSTÈME VIDEOPROTECTION	MAISON DE SANTE SOUGE LE GANELON
21/04/2026	DECATHLON PRO	125,78 €	VETEMENTS + MARQUAGE TENUE SAISONNIER	PISCINE
22/04/2026	BOUBET	105 € TTC	TRANSPORT AR FYE / FRESNAY LE 11/05/2026 APRES-MIDI - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
22/04/2026	BOUBET	105 € TTC	TRANSPORT AR ST OUEN DE MIMBRE / FRESNAY LE 12/05/2026 MATIN - ECOLE ET CINEMA	TRANSPORT
23/04/2026	SUPER U	454,92 €	VAISSELLE, AFF CUISINE, PRODUITS MENAGERS, OREILLERS POUR 2 LOGEMENTS BEAUMONT SUR SARTHE	LOGEMENTS
23/04/2026	BUT	799,93 €	CAFETIERES BOUILLOIRES MICRO ONDES ET LAVE LINGES POUR 2 LOGEMENTS BEAUMONT SUR SARTHE	LOGEMENTS
23/04/2026	BUT	1 193,51 €	SOMMIERS, MATELAS, TABLES ET CHAISES, COLONNE SDB POUR 2 LOGEMENTS BEAUMONT SUR SARTHE	LOGEMENTS
24/04/2026	TECH 2 O	1 030,00 €	2 PREFILTRES EN INOX PISCINE BEAUMONT SUR SARTHE	PISCINES
24/04/2026	PROLIANS	1 508,00 €	REMPALCEMENT DE ROBINETS SUR LES PISCINES	PISCINES
24/04/2026	IMPRIMERIE AUFFRET PLESSIX	310,00 €	CARNETS PISCINE F/S ROSES ENFANTS DU 11 201 AU 11900	PISCINE
24/04/2026	IMPRIMERIE AUFFRET PLESSIX	450,00 €	CARNETS PISCINE F/S VERTS ADULTES DU 9401 AU 10900	PISCINE
24/04/2026	IMPRIMERIE AUFFRET PLESSIX	325,00 €	CARNETS PISCINE F/S BLEUS ADULTES DU 12001 AU 13700	PISCINE
24/04/2026	IMPRIMERIE AUFFRET PLESSIX	260,00 €	CARNETS PISCINE F/SORANGE ENFANTS DU 13001 AU 14000	PISCINE
27/04/2026	MC'COMM	150,00 €	REALISATION PHOTOS INDIVIDELLES ET GROUPE DES ELUS COMMUNAUTAIRES	CCHSAM
27/04/2026	SOLMUR	376,76 €	2 ROULEAUX DE 20M DE FILM DEPOLI	CCHSAM
29/04/2026	GARAGE LALOUE	1 621,88 €	REVISION + CHANGEMENT 4 PNEUS OPEL COMBO	SERVICES TECHNIQUES
29/04/2026	GARAGE LALOUE	389,70 €	REVISION RENAULT CLIO	CCHSAM

CONVENTIONS REGIE GASSEAU DEPOSANTS BOUTIQUE CAFE NATURE			
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2026-04-08/071			
Date	Signataire	Montant	Objet

FIXATION DES LOYERS ET SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION DES LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2026-04-08/071			
Date	Signataire	Montant	Objet

MARCHES TRAVAUX FOURNITURES SERVICES SIGNES < 216 000 € HT REGLEMENT FRAIS HONORAIRES AVOCATS NOTAIRES HUISSIERS EXPERTS DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2026-04-08/071				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2026-04-08/071				
Date	Signataire	Montant éventuel	Objet	